



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} juillet 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 juin 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution [2717 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité portant prorogation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), dans laquelle le Conseil a déclaré, au paragraphe 20, son intention d'étudier, si le pays hôte et l'organisation concernée en font la demande de manière claire et précise, les conditions dans lesquelles la MONUSCO pourrait donner un appui logistique et opérationnel limité à une force régionale déployée sous l'égide de l'Union africaine dans la zone de déploiement de la Mission, aux fins de l'exécution du mandat de celle-ci, dans la limite des ressources disponibles. Dans cette résolution, le Conseil a également rappelé qu'un tel appui devait tenir rigoureusement compte de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

En outre, au paragraphe 48 de la même résolution, le Conseil de sécurité m'a prié de lui dire, avant le 30 juin 2024, en consultation avec les parties prenantes, dont l'Union africaine et les organisations régionales, quel appui logistique et opérationnel l'Organisation des Nations Unies pourrait donner aux forces régionales présentes en République démocratique du Congo, à la demande du pays hôte et de l'organisation concernée, conformément à mon rapport daté du 2 août 2023 ([S/2023/574](#)). Il m'a également prié de faire des recommandations visant, dans ce cas, la cohérence, la coordination et la complémentarité de l'action de la MONUSCO avec celle de ces forces ainsi que leur bonne formulation.

La situation de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo demeure très préoccupante. L'expansion rapide du groupe armé Mouvement du 23 mars (M23) au Nord-Kivu et la propagation du conflit au Sud-Kivu, au moment où la MONUSCO boucle son désengagement de la province, qui doit prendre fin le 30 juin 2024 au plus tard, représentent une menace directe pour la vie et les moyens de subsistance des millions de civils pris au piège des hostilités en cours, ainsi que pour la stabilité de la région des Grands Lacs. La crise actuelle a exacerbé une situation humanitaire et une situation relative aux droits humains déjà catastrophiques et entrave la capacité de la MONUSCO de s'acquitter des responsabilités essentielles qui lui ont été confiées, étant donné que le conflit a attiré une multiplicité d'acteurs armés, tant nationaux qu'étrangers, sur un théâtre d'opérations de plus en plus encombré.

Dans ce contexte, le 4 janvier 2024, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a annoncé qu'elle avait déployé une mission dans l'est de la République démocratique du Congo le 15 décembre 2023, en application des



dispositions de son pacte de défense mutuelle. La Mission de la SADC en République démocratique du Congo, dont les soldats sont fournis par l’Afrique du Sud, le Malawi et la République-Unie de Tanzanie, aidera le Gouvernement de la République démocratique du Congo à, notamment, neutraliser les groupes armés et contribuera à la protection des civils et à la création de conditions propices à la fourniture de l’aide humanitaire. Cette mission, dont le quartier général se trouve à Goma, a indiqué qu’elle avait lancé ses premières opérations fin janvier autour de Sake, à une vingtaine de kilomètres de Goma. Elle continue de renforcer ses effectifs et s’efforce d’atteindre sa pleine capacité opérationnelle d’ici à la mi-juillet.

Le 4 mars 2024, le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine a tenu une réunion virtuelle pour discuter de la situation dans l’est de la République démocratique du Congo. Dans son communiqué, il a approuvé le déploiement de la Mission de la SADC dans l’est de la République démocratique du Congo et demandé à la Commission de l’Union africaine de mobiliser le soutien nécessaire à celle-ci, notamment en puisant dans la Facilité de réserve de crise du Fonds pour la paix, et d’accélérer le transfert du matériel donné à la SADC depuis la base logistique de l’Union africaine à Douala (Cameroun). Les 30 mars et 13 avril, la SADC et le Gouvernement de la République démocratique du Congo m’ont respectivement adressé des courriers dans lesquels ils formulaient des demandes visant à ce que l’Organisation des Nations Unies donne à la Mission de la SADC un appui sous la forme de moyens aériens, de transports terrestres, d’infrastructures, y compris le transfert des installations de la MONUSCO une fois que celle-ci se sera retirée, de ressources financières pour compléter le budget de la Mission de la SADC destiné à l’acquisition de drones et au transport aérien stratégique, ainsi que d’outils de collecte d’informations et de renseignements.

Au cours des derniers mois, le Secrétariat de l’ONU a tenu des consultations approfondies et vastes avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, l’Union africaine, le secrétariat de la SADC et les pays qui fournissent des contingents à la Mission de la SADC sur les domaines dans lesquels la MONUSCO et l’ONU pourraient apporter leur soutien, dans les limites des paramètres définis par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2717 \(2023\)](#). Dans le cadre de ces consultations, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a rencontré des interlocuteurs clés de la SADC lors d’une visite effectuée en Afrique du Sud, au Botswana et en République-Unie de Tanzanie du 22 au 28 avril.

Tout au long des consultations, les interlocuteurs de la SADC ont souligné que la Mission de la SADC avait pour principal objectif d’aider à créer les conditions de la réussite des initiatives de paix régionales en cours, à savoir les processus de Luanda et de Nairobi. Tout en réaffirmant leur détermination à mettre fin aux souffrances de millions de civils congolais vivant dans les zones actuellement touchées par la violence, les dirigeants de la SADC ont souligné que la région ne pouvait s’acquitter seule de cette responsabilité.

Les options énoncées dans la présente lettre pour un appui limité de la MONUSCO et de l’ONU à la Mission de la SADC devraient être envisagées dans le contexte plus large d’un effort international concerté visant à maximiser les effets des initiatives de paix régionales en cours. La fourniture d’un tel appui contribuerait à préparer la mise en œuvre harmonieuse des prochaines phases du plan de désengagement commun approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2717 \(2023\)](#).

Options pour un appui de l'ONU à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo

Au moment d'élaborer les options présentées ci-après, le Secrétariat a tenu compte des besoins exprimés par la SADC et le Gouvernement de la République démocratique du Congo dans leurs correspondances datées des 30 mars et 13 avril, respectivement. L'objet des consultations approfondies menées au cours des derniers mois était de s'assurer que les propositions faites par le Secrétariat répondaient aux besoins de la Mission de la SADC et qu'elles restaient dans les limites des paramètres définis par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2717 \(2023\)](#).

Les options reposent sur l'hypothèse que la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo ne peuvent être rétablies que par des solutions politiques durables. L'utilisation des moyens logistiques et opérationnels de la MONUSCO vise donc à créer les conditions de la réussite des processus de Luanda et de Nairobi, en étroite collaboration avec l'Union africaine, la SADC et d'autres organismes régionaux compétents. À cet égard, le Groupe de travail de coordination à plusieurs niveaux dirigé par l'Union africaine, créé lors du sommet quadripartite de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC tenu le 27 juin 2023 à Luanda, reste un outil essentiel grâce auquel les opérations militaires et les initiatives diplomatiques, notamment le dialogue mené avec les groupes armés en faveur du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement et de la réinstallation, peuvent se renforcer mutuellement.

Conformément à la résolution [2717 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies s'engage à faire en sorte que tout appui logistique et opérationnel donné à la Mission de la SADC le soit dans le respect scrupuleux de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, qui définit les mesures à prendre pour évaluer les risques en matière de droits humains en cas d'appui des entités des Nations Unies à des forces de sécurité non onusiennes, notamment les mesures d'atténuation et la création de mécanismes de contrôle adéquats.

En outre, conformément à la demande faite par le Conseil de sécurité au paragraphe 21 de sa résolution [2717 \(2023\)](#), toutes les options énoncées dans la présente lettre consistent à fournir un appui technique qui vise à : promouvoir l'application des normes les plus élevées de transparence, de déontologie et de discipline à l'égard des contingents de la Mission de la SADC ; aider cette dernière à établir un cadre réglementaire solide en accord avec le cadre de conformité et de responsabilisation de l'Union africaine ; rendre la Mission de la SADC mieux à même de prévenir les fautes professionnelles, notamment les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et d'y donner suite.

Enfin, toutes les options nécessitent le renforcement des mécanismes de coordination aux niveaux supérieur et tactique afin de faciliter la coopération et la déconfliction entre la MONUSCO, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la Mission de la SADC.

Compte tenu des considérations qui précèdent, les trois options ci-après sont soumises à l'examen du Conseil : a) renforcement de la coordination, de l'échange d'informations et de l'assistance technique dans le cadre du mandat actuel de la MONUSCO consistant à déconflictualiser les opérations et à atténuer les dommages causés aux civils ; b) utilisation limitée des moyens et capacités logistiques de la MONUSCO en vertu d'une autorisation supplémentaire du Conseil de sécurité ; c) fourniture d'un soutien plus complet de l'ONU allant au-delà des paramètres relatifs à l'appui logistique et opérationnel limité de la MONUSCO définis par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2717 \(2023\)](#).

Option 1

Renforcement de la coordination, de l'échange d'informations et de l'assistance technique

La Mission de la SADC et la force de la MONUSCO ont toutes deux leur quartier général à Goma. La Mission de la SADC, qui a une forte présence autour de l'aéroport de Goma, a indiqué qu'elle s'attacherait dans un premier temps à ouvrir les principales routes d'accès à Goma afin de faciliter la libre circulation des personnes, des biens et de l'aide humanitaire. De leur côté, la MONUSCO et les FARDC poursuivent l'opération Springbok, une opération conjointe lancée en novembre 2023 pour empêcher le M23 d'avancer vers Goma, où des centaines de milliers de déplacés restent entassés dans des conditions précaires. À Sake, la Mission de la SADC a établi une base à proximité des bases de la MONUSCO.

Renforcement de la coordination et de l'échange d'informations

Dans ce contexte, il est essentiel de renforcer la coordination et l'échange d'informations pour déconflictualiser les opérations, garantir la complémentarité des efforts de protection des civils et assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et des intervenants humanitaires sur un théâtre d'opérations particulièrement encombré. La SADC et les pays qui fournissent des contingents à sa mission ont certes fait part de leur volonté de travailler en étroite collaboration avec la MONUSCO, mais il convient de renforcer encore la coordination sur le terrain.

À cette fin, le Centre de coordination des opérations, hébergé par les FARDC à Goma, devrait devenir le principal cadre de coordination tactique entre les forces nationales, régionales et onusiennes intervenant dans la même zone d'opérations. La présence d'équipes de liaison efficaces et cohérentes des trois forces dans ce centre faciliterait l'échange d'informations et l'analyse des menaces, garantirait la complémentarité de l'appui de la MONUSCO et de la Mission de la SADC aux FARDC, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, et aiderait à protéger les civils ainsi qu'à assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.

Le renforcement de la coordination civilo-militaire par la Mission de la SADC, avec l'aide de l'équipe du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires dans le pays, contribuerait également à déconflictualiser les opérations en vue de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire conformément aux principes humanitaires et de sauvegarder l'action humanitaire, notamment en respectant le personnel et les biens humanitaires, en facilitant les mouvements du personnel humanitaire et en maintenant une distinction entre l'action humanitaire et les opérations de la MONUSCO, de la Mission de la SADC et des forces nationales.

Assistance technique

Dans le cadre de l'option 1, le renforcement de la coordination permettrait à la MONUSCO de faire part de ses connaissances et ses compétences à la Mission de la SADC dans les domaines où leurs mandats se chevauchent. Il pourrait s'agir plus précisément de donner à la Mission de la SADC des conseils techniques sur les questions suivantes : a) protection des civils, protection de l'enfance, prévention des violences sexuelles liées aux conflits et atténuation des dommages causés aux civils, notamment par l'application d'instructions permanentes sur l'utilisation de l'artillerie ; b) coordination civilo-militaire et facilitation de l'aide humanitaire conformément aux principes humanitaires, en étroite coordination avec les partenaires humanitaires ; c) respect des droits humains et du droit international des droits humains, notamment dans le contexte de l'appui aux forces armées nationales ;

d) désarmement et gestion des armes et munitions, en particulier celles collectées auprès des groupes armés ; e) déontologie et discipline, y compris les mesures visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Option 2

Utilisation limitée des moyens logistiques et des capacités militaires de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Autoriser la MONUSCO à mettre ses capacités opérationnelles et logistiques au service de forces régionales telles que la Mission de la SADC contribuerait à rendre les opérations de cette dernière prévisibles et partant, à renforcer les efforts visant à atténuer l'impact des opérations militaires sur les populations civiles.

Au cours des consultations tenues avec le secrétariat de la SADC, les pays qui fournissent des contingents à la Mission de la SADC et les responsables de cette mission sur le terrain, il a été convenu que la MONUSCO pourrait apporter un appui logistique et opérationnel limité dans les domaines suivants, comme demandé par la SADC et le Gouvernement de la République démocratique du Congo : a) moyens aériens, notamment pour soutenir l'évacuation sanitaire primaire et secondaire ; b) transports terrestres essentiels, pour faciliter les mouvements du commandement et des troupes de la Mission de la SADC ; c) échange de renseignements ; d) utilisation des installations de la MONUSCO après son retrait.

Moyens aériens

Les moyens aériens sont indispensables à la bonne exécution des tâches confiées à la Mission de la SADC, compte tenu de la nature du terrain dans l'est de la République démocratique du Congo et de l'absence d'infrastructures routières. Dans le cadre de l'option 2, les moyens aériens de la MONUSCO seraient utilisés pour faciliter l'évacuation sanitaire primaire et secondaire, ainsi que les mouvements et le réapprovisionnement des troupes, qui seraient tous améliorés si la MONUSCO et la Mission de la SADC procèdent à une planification en amont.

Les moyens aériens et autres moyens logistiques de la MONUSCO pourraient être mis à disposition pour appuyer l'évacuation sanitaire primaire et secondaire des troupes de la Mission de la SADC, compte dûment tenu de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix. Pour l'appui à l'évacuation sanitaire primaire et secondaire, il s'agirait notamment d'utiliser les unités médicales de niveau II et III avancées de la MONUSCO, ainsi que les modules de chirurgie mobile légers et les équipes d'évacuation sanitaire aérienne fournis par les contingents de la MONUSCO. Il ne s'agirait pas de fournir des soins médicaux continus au personnel de la Mission de la SADC à l'aide des ressources de la MONUSCO, car la SADC a confirmé que chaque pays fournissant des contingents à sa mission était censé déployer son propre dispositif de soins médicaux de niveau I. La Mission de la SADC resterait responsable des évacuations vers des lieux situés en dehors de la République démocratique du Congo.

Les demandes d'utilisation des moyens aériens de la MONUSCO pour faciliter les mouvements et le réapprovisionnement des troupes seraient examinées au cas par cas, étant entendu que la MONUSCO donnerait la priorité à l'exécution de son mandat en tenant dûment compte de la sûreté et de la sécurité de ses soldats.

Véhicules de transport

Vu l'instabilité de la situation de sécurité dans la zone d'opérations de la Mission de la SADC et de la MONUSCO, la SADC a demandé que les véhicules

blindés et les véhicules de transport de troupes de la MONUSCO puissent être utilisés pour faciliter, respectivement, les mouvements du commandement de la force et ceux des troupes de la Mission de la SADC. Les véhicules de transport de troupes non militaires appartenant à l'ONU, tels que les autobus et les véhicules légers de transport de passagers, pourraient éventuellement être donnés ou mis à disposition sans aucun insigne des Nations Unies, étant entendu que les pièces de rechange et l'entretien seraient à la charge de la Mission de la SADC. Un tel arrangement devrait être fait dans le strict respect des cadres juridiques et financiers applicables de l'ONU, notamment des règles et règlements, ainsi que des restrictions concernant les certificats d'utilisateur final et règles connexes, en particulier s'agissant des véhicules blindés. Conformément à la résolution 2717 (2023) du Conseil de sécurité, la MONUSCO continuera d'assurer l'exécution de son mandat ainsi que la sûreté et la sécurité de son personnel.

Collecte d'informations et de renseignements

Une coordination quotidienne efficace dans le cadre du Centre de coordination des opérations, hébergé par les FARDC à Goma, reste une condition préalable essentielle pour l'échange d'informations, notamment de renseignements sur le maintien de la paix obtenus grâce aux moyens aériens de la MONUSCO et à l'unité d'analyse des menaces par géolocalisation, conformément à la pratique de l'ONU. Les demandes d'accès de la Mission de la SADC aux informations recueillies par les drones de la MONUSCO pourraient être satisfaites au cas par cas, à condition que les drones effectuent environ une mission par jour. L'échange d'informations pourrait être renforcé par des efforts visant à améliorer l'interopérabilité des systèmes de communication utilisés par la Mission de la SADC, les FARDC et la MONUSCO, notamment par la fourniture de matériel limité et la maintenance d'une bande passante provenant de terminaux VSAT.

Installations de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

La suite qui sera donnée à la demande de la SADC et du Gouvernement de la République démocratique du Congo visant à ce que la Mission de la SADC puisse utiliser les bases de la MONUSCO dépendra de la poursuite de la mise en œuvre du plan de désengagement commun. À l'heure actuelle, toutes les bases de la MONUSCO dans les zones de Goma et de Sake sont pleinement utilisées pour soutenir l'exécution des tâches essentielles confiées à la MONUSCO. Le partage des locaux n'est pas souhaitable, notamment en raison des risques d'atteinte à la sûreté et à la sécurité du personnel de maintien de la paix qu'il ferait peser. Toutefois, au fur et à mesure que le désengagement avancera, il appartiendra en dernier ressort au Gouvernement de la République démocratique du Congo de déterminer s'il convient de mettre les bases de la MONUSCO qui lui sont remises à la disposition de la Mission de la SADC.

Politique de diligence voulue en matière de droits humains, conformité et conduite et discipline

La fourniture d'un appui logistique et opérationnel limité à la Mission de la SADC, tel que proposée dans le cadre de l'option 2, exigerait que la MONUSCO mette en œuvre la politique de diligence voulue en matière de droits humains, se coordonne étroitement avec la force régionale et échange avec celle-ci des informations sur les opérations. Dans ses déclarations publiques et au cours de ses discussions avec l'Organisation des Nations Unies, la Mission de la SADC a souligné son engagement à faire respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits humains lors de ses opérations. En étroite coopération avec

l'Union africaine et les entités des Nations Unies concernées, la MONUSCO s'appuierait sur les compétences spécialisées du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo pour aider la Mission de la SADC à mettre en œuvre son cadre de conformité, le cas échéant. Cette assistance faciliterait également la bonne application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en contribuant à garantir que les mesures qui s'imposent soient prises pour atténuer les risques qui pourraient découler de l'appui logistique et opérationnel de la MONUSCO.

Suivant une approche similaire, la MONUSCO pourrait, en étroite collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies, s'appuyer sur ses connaissances spécialisées pour offrir une assistance technique à la Mission de la SADC en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, de signalement des allégations et d'enquête sur celles-ci, et de soutien global aux victimes, y compris la mise en place et l'utilisation de dispositifs d'orientation. Des ressources spécialisées permettraient à la MONUSCO d'observer les obligations que lui impose la politique de diligence voulue en matière de droits humains sans compromettre sa capacité d'exécuter les tâches essentielles qui lui ont été confiées, et d'aider la Mission de la SADC à mettre en œuvre son propre cadre de conformité.

Option 3

Appui global de l'ONU à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo

Une troisième option consisterait à envisager la fourniture d'un soutien plus complet de l'ONU à la Mission de la SADC. Outre les domaines décrits sous l'option 2, ce soutien porterait également sur les besoins recensés par la SADC et le Gouvernement de la République démocratique du Congo qui sortent des paramètres relatifs à un appui logistique et opérationnel limité de la MONUSCO définis par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2717 \(2023\)](#). Si le Conseil de sécurité jugeait l'option 3 appropriée, il serait essentiel de veiller à ce que les arrangements connexes et les tâches prioritaires s'inscrivent clairement dans le cadre des efforts déployés par l'Organisation des Nations pour créer les conditions de la réussite des initiatives de paix régionales en cours. Il en serait également de même si le Conseil décidait d'approuver les options 1 ou 2.

Les catégories d'appui qui pourraient être envisagées dans le cadre de l'option 3 seraient les suivantes : a) facilitation des déploiements et des rotations des troupes de la Mission de la SADC en vertu d'arrangements contractuels en matière de transport aérien stratégique ; b) capacité d'évacuation spécialisée et soutien sanitaire correspondant ; c) services de zone-vie d) consommables ; e) capacités de gestion de l'impact écologique de la Mission de la SADC ; f) contrats de maintenance concernant les technologies géospatiales et numériques et l'appui aux infrastructures.

Des capacités spécialisées seraient également nécessaires pour faire en sorte que la fourniture d'un appui logistique et opérationnel plus large de l'ONU à la Mission de la SADC selon l'option 3 s'effectue dans le respect des politiques applicables, notamment la politique de diligence voulue en matière de droits humains et les règles et règlements de l'ONU.

Une coordination étroite avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, l'ensemble des entités des Nations Unies présentes dans ce pays et dans la région, l'Union africaine et la SADC serait essentielle pour garantir que la fourniture d'un appui logistique et opérationnel de l'ONU à la Mission de la SADC selon l'option 3 contribue à l'objectif global de rétablissement de la paix et de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo par des solutions politiques durables.

Observations

Les acteurs régionaux ont pris des mesures louables pour régler la crise en cours dans l'est de la République démocratique du Congo. Je reste convaincu que l'ONU doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la réussite des processus de paix de Luanda et de Nairobi, dirigés, respectivement, par le Président de l'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, Président en exercice de la SADC et médiateur désigné par l'Union africaine, et par l'ancien Président du Kenya, Uhuru Kenyatta. J'ai demandé au Conseil de sécurité de donner à la MONUSCO un mandat clair lui permettant de mettre ses capacités logistiques et opérationnelles au service des forces régionales qui ont été déployées pour aider à la création des conditions d'un dialogue constructif et de solutions politiques durables à la crise actuelle.

Les options exposées dans la présente lettre sont le fruit de plusieurs mois de discussions ouvertes tenues avec le secrétariat de la SADC, les pays qui fournissent des contingents à la Mission de la SADC et le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Elles visent à permettre à la MONUSCO, si le Conseil de sécurité le juge approprié, d'aider la Mission de la SADC à répondre à certains de ses besoins les plus immédiats sur le terrain, dans les limites des paramètres définis par le Conseil au paragraphe 20 de sa résolution [2717 \(2023\)](#).

La coordination sur le terrain entre la Mission de la SADC et la MONUSCO reste essentielle si l'on veut que le soutien apporté par l'ONU ait l'effet recherché. Je me félicite que la SADC et les pays qui fournissent des contingents à sa mission aient pris l'engagement de veiller à ce que cette coordination ait lieu à tous les niveaux. Des mesures importantes ont certes été prises, mais il est nécessaire de renforcer les mécanismes déjà en place pour déconflictualiser les opérations et maximiser les efforts combinés des deux forces.

Je me félicite de l'engagement pris par la SADC de veiller à ce que les activités de sa mission soient menées dans le plein respect du droit international des droits humains et du droit international humanitaire et à ce que les contingents de celle-ci s'en tiennent aux normes de déontologie et de discipline les plus rigoureuses. En cas d'approbation par le Conseil de sécurité de l'une quelconque des options énoncées dans la présente lettre, l'ONU se tient prête à travailler en étroite collaboration avec la SADC et l'Union africaine pour apporter à la Mission de la SADC le soutien dont elle a besoin dans les efforts qu'elle déploie pour prévenir les violations des droits humains et atteintes à ces droits et les fautes graves, notamment les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et d'y répondre, en dispensant des formations préalables au déploiement et en fournissant un soutien technique, le cas échéant.

Enfin, je tiens à saluer encore une fois l'engagement dont font preuve les troupes de la Mission de la SADC et je présente toutes mes condoléances aux familles des soldats de celle-ci ayant perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Je remercie de nouveau la SADC pour sa détermination à contribuer à la création des conditions de la réussite des initiatives de paix régionales en cours, à savoir les processus de Luanda et de Nairobi.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António **Guterres**